



NOMINATION OFFICIELLE



FRATERNITÉ SAINT CARLO ACUTIS (FRASCA)

Maison Mère – Siège Général

Pentecôte – 24 mai 2026

Objet : Nomination officielle au poste de Délégué diocésain FRASCA-BÉNIN

Cher Frère Roger IGBENATEMA,

En ce jour béni de la Pentecôte, où l'Église universelle célèbre la descente de l'Esprit Saint sur les Apôtres et l'envoi en mission du Peuple de Dieu, la Maison Mère de la Fraternité Saint Carlo Acutis, après discernement, consultation fraternelle et validation des recommandations transmises par la Délégation Nationale FRASCA-BÉNIN, a la joie de vous notifier officiellement votre nomination au poste de :

DÉLÉGUÉ DIOCÉSAIN FRASCA-BÉNIN

pour le diocèse de DJOUGOU en république du Bénin

Cette nomination prendra officiellement effet le **1er juin 2026**.

Par cette mission ecclésiale et fraternelle, vous êtes appelé à représenter et coordonner la présence de la Fraternité Saint Carlo Acutis dans votre diocèse, dans un esprit de communion avec l'Église locale, la Maison Mère et la Délégation Nationale.

Mission du Délégué diocésain

Le Délégué diocésain est chargé de :

- promouvoir la spiritualité de Saint Carlo Acutis ;
- accompagner spirituellement et fraternellement les membres ;
- coordonner les activités diocésaines de la Fraternité ;
- favoriser l'implantation de cellules locales et paroissiales ;
- encourager la prière, l'adoration eucharistique et les œuvres de charité ;
- assurer la liaison entre les membres, la Délégation Nationale et la Maison Mère ;

- participer à l'évangélisation des jeunes à travers les moyens numériques et missionnaires.

Statut et prérogatives

Dans l'exercice de votre charge, vous êtes reconnu comme représentant officiel de la FRASCA dans votre diocèse.

À ce titre, vous êtes habilité à :

- convoquer les réunions diocésaines FRASCA ;
- organiser les activités spirituelles et fraternelles locales ;
- proposer des nominations locales à la Délégation Nationale ;
- transmettre les rapports et projets diocésains ;
- accompagner les nouveaux membres ;
- représenter la Fraternité lors des rencontres autorisées.

Toutefois, cette mission devra toujours s'exercer dans :

- l'obéissance aux orientations de la Maison Mère ;
- le respect de l'autorité ecclésiastique diocésaine ;
- l'esprit de fraternité, de simplicité et d'humilité chrétienne.

Cher Frère, que cette mission ne soit pas pour vous un honneur humain, mais un véritable service au Christ et à Son Église.

Nous vous confions à l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie, de Saint Carlo Acutis et de tous les saints missionnaires.

Que l'Esprit Saint vous accorde sagesse, fidélité et ferveur apostolique pour conduire cette mission avec amour et persévérance.

Recevez la bénédiction fraternelle de la Maison Mère et du Modérateur Général FRASCA.

Dans le Christ Eucharistique,

Pour la Maison Mère FRASCA

Le Modérateur Général

Frère Henri Valère Sédrick BAH

